

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1201

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À la dernière phrase de l'alinéa 67, supprimer le mot :

« il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.